TRAITEMENT DES DECHETS

1) Collecte des déchets ménagers

Depuis le 1er février 2022, 4 nouvelles aires de collecte des déchets sont opérationnelles. Ces aires de collecte sont situées au Pradal, les Ans, les Places et les Pechs Hauts de Caudon.
Le ramassage « porte à porte » et la collecte des bacs ont cessés. L'aire de collecte située aux anciens abattoirs, derrière le court extérieur de tennis, a été supprimée.
La municipalité rappelle que ce mode de collecte des déchets ménagers s'impose à toutes les collectivités du département et compte sur le civisme de chacun pour en respecter les consignes d'utilisation.

2) Déchetterie

Pour les déchets tels que déchets végétaux, cartons, verres, papiers, déchets recyclables, métaux et encombrants, il existe non loin de Domme, au lieu-dit Pech-Mercier, sur la commune de Cénac, un service gratuit de déchetterie dont les horaires d'ouverture sont les suivants :

- du mardi au vendredi : 08h30 – 12h00 / 14h00 – 18h00 ;
- samedi : 09h00 – 12h00 / 14h00 – 17h00.

3) Encombrants

Le service technique communal procède régulièrement à une collecte des encombrants. Les personnes intéressées doivent préalablement s'inscrire à la Mairie de Domme en indiquant la liste des objets encombrants dont elles souhaitent être débarrassées. Les agents communaux se rendront ensuite chez les personnes inscrites, au jour indiqué par l'administration communale, pour collecter ces encombrants.
Ce service est gratuit.